



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 18 août 2022

Sécheresse - Nouvelles mesures de restriction ou de suspension des prélèvements d'eau en rivière ou en nappe souterraine pour tous les usages publics ou privés dans le département de la Vienne

Ces nouvelles mesures concernent les bassins suivants :

Bassin de la Gartempe et de l'Anglin :

- Mesure de crise 1 aux indicateurs de Vicq-sur-Gartempe et Angles-sur-l'Anglin à compter du vendredi 19 août 2022.

Bassin de la Charente Amont :

- Mesure de Vigilance à l'indicateur de Vindelle à compter du jeudi 18 août 2022.

Ces nouvelles mesures concernent tous les usages à partir de tous les prélèvements d'eau par pompage dans une rivière, dans un forage, dans un puits, ou dans un plan d'eau connecté.

Les prélèvements sur le réseau d'eau potable ne sont pas concernés par ces mesures.

Monsieur le Préfet a signé le 17 août 2022 deux arrêtés préfectoraux en ce sens.

Les dispositions de ces arrêtés sont applicables à partir du vendredi 19 août 2022 – 8h sur le bassin de la Gartempe et de l'Anglin et à partir du jeudi 18 août 2022 sur le bassin de la Charente Amont.

Vous retrouverez le détail des mesures par secteur et par usage dans les arrêtés publiés à l'adresse suivante :

<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire>

Vous pouvez également consulter le détail de ces mesures sous Propluvia à l'adresse suivante :

<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers